

	Base HT	Montant HT	Montant TTC
COLLEGE 1 : entreprises			
Montant Chiffre d'Affaires N-1			
➤ < 50 K€ / en création	150		
➤ 50 à 500 K€	250		
➤ 500 K€ à 1 M€	450		
➤ 1 M€ à 5 M€	750		
➤ 5 M€ à 10 M€	1 100		
➤ 10 à 30 M€	1 500		
➤ > 30 M€	2 100		
COLLEGE 2 : artisans et artisans Métiers d'Art			
Forfait	150		
COLLEGE 3 : organismes de recherche, innovation, formation			
Formule adhésion	1 500		
COLLEGE 4 : partenaires socio-économiques :			
Formule adhésion	1 500		
COLLEGE 5 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale			
➤ < 1 000 habitants	500		
➤ de 1 000 à 2 500 habitants	1 000		
➤ de 2 500 à 5 000 habitants	2 000		
➤ de 5 000 à 15 000 habitants	5 000	5 000	
➤ de 15 000 à 50 000 habitants	7 500		
➤ > 50 000 habitants	10 000		
Formule soutien : montant libre en complément de la base			
	TOTAL HT	5 000	

Je désire adhérer à RESO'CUIR NOUVELLE-AQUITAINE pour l'année 2018

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

Prénom :

SOCIETE / ORGANISME : Communauté de Communes Périgord-Limousin

Montant de mon adhésion : 5000 € HT + TVA 20% = € TTC

Je vous adresse mon règlement par **chèque joint** ou **virement** (rayer la mention inutile) et je recevrai en retour une facture acquittée.

Date : 14/01/2018

Signature et cachet :





Thiviers, le 15 janvier 2018

Monsieur le Président
Communauté de communes du Périgord
Limousin
Rue Henri Saumande
24800 THIVIERS

Objet : RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine | Appel à cotisation 2018

Monsieur le Président,

En votre qualité de membre du collège « collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale », nous sollicitons votre adhésion à RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2018.

Nous vous informons que les tarifs de cotisations restent inchangés.

Pour votre information, le Conseil d'Administration de RESO'CUIR va proposer une demande de modifications de statuts en AG le 8 mars 2018, afin d'exempter de TVA, les cotisations pour les adhérents du collège des collectivités territoriales, dès lors que « *cette cotisation ne représente pas de contrepartie, c'est-à-dire qu'elle ne rémunère pas un service individualisé ou une prestation de service* ». Si cette modification est acceptée, votre cotisation serait appelée sans la TVA. Et suivant la grille établie, le montant annuel de votre commune s'élève à 5000€.

Madame Hélène CASSE (06 62 40 80 53) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent DURAY
Président de RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine

Association RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine

Siège social : 15, rue Albert Bonneau – 24800 Thiviers – Tél : 09.51.51.39.23

SIRET : 825 072 440 00019 – NAF : 9499Z

Contact : Hélène CASSE – helene.casse@resocuir.fr